

DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2025 – B - 41

Séance du 02 juillet 2025

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES & DE L'ENVIRONNEMENT – ATTRIBUTION DU LOT 4 DU MARCHE DE REHABILITATION DES ATELIERS INTERCOMMUNAUX

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juillet à 17 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 24 juin 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN et Messieurs, Stéphane DUCOURTIOUX, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Jean-Luc LEGER, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIENT EXCUSES : Madame Catherine DEBAENST et Messieurs Denis PRIOURET et Didier TERNAT

M Claude BIALOUX présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

Les ateliers intercommunaux situés avenue d'Auvergne à Aubusson abritent une partie des équipes et matériels des services techniques.

Il s'agit d'un bâtiment et des espaces dédiés au garage des véhicules, à des ateliers, à des aires de stockage des matériels, matériaux et équipements divers. Il offre aussi un espace bureau, vestiaires et sanitaires ainsi qu'un espace de convivialité.

Compte tenu de son état de vétusté et suite à une réflexion relative à une réhabilitation complète, il est apparu opportun d'opérer à un ensemble de réparations de premier niveau. Il s'agit d'une remise en état partielle permettant avant tout la mise en sécurité des agents et une poursuite de sa bonne utilisation dans de bonnes conditions.

Pour cela un marché de travaux a été mis en consultation au cours du printemps, il comportait les 5 lots suivants :

- Lot 1 : Couverture
- Lot 2 : Electricité
- Lot 3 : Menuiseries extérieures PVC

REÇU EN PREFECTURE

le 20/08/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250702-2025_B_41-D

- Lot 4 : VMC et extracteur d'air
- Lot 5 : Récupération des eaux pluviales

Si des offres ont été formulées pour les lots 1, 2 et 3 permettant une attribution du marché aux entreprises lors du conseil du 26 juin 2025, aucune candidature n'a été reçue pour les lots 4 et 5. Ils ont été déclarés infructueux.

Conformément aux dispositions du code de la commande publique (Article 288 – II), il est possible à l'issue d'un classement infructueux d'attribuer sans publicité ni nouvelle mise en concurrence les lots non attribués. Ce d'autant plus que leurs montants prévisionnels sont inférieurs à 25 000 € HT.

A ce stade, il s'agit d'attribuer le lot 4 (VMC et extracteur d'air) du présent marché, suite à la recherche d'un prestataire intéressé et qui nous a fourni un devis.

Éléments d'appréciation

La société MICHARD Emmanuel qui n'avait pas déposée d'offre lors de la phase de consultation a été relancée par les services pour réaliser de cette prestation.

Après une nouvelle visite sur site et des précisions fournies quant aux attentes de la collectivité, la société nous a fourni une proposition.

Éléments financiers

Le devis formulé pour les prestations attendues du lot n°4 s'élève à hauteur de 16 013,00 € HT. Cette enveloppe de travaux est éligible à une aide DETR relative à un dossier global de réhabilitation des ateliers.

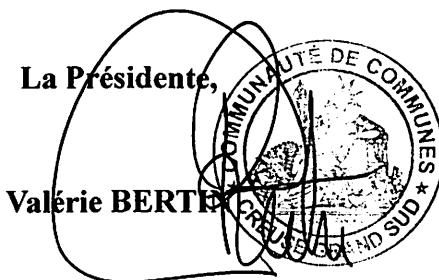
Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** le lot 4 du marché de travaux de réhabilitation des ateliers à la société MICHARD Emmanuel pour un montant de **16 013,00 € HT**
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer le bon de commande relatif à cette prestation

Ainsi fait et délibéré le 02 juillet 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le



REÇU EN PREFECTURE

le 20/08/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250702-2025_B_41-D